

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 29 octobre 2018

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11
En Exercice : 11
Ayant pris part
à la délibération : 7

Date de la convocation
23.10.2018

Numéro de délibération : 60-2018

Le vingt-neuf octobre deux mille dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - Mme MAUPETIT Audrey - M. MICHEL Jean-François - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo

Absents : M. ALLEMAND Philippe - M. BLONDEAU Emmanuel - M. CHRISTINY Antoine - M. POURROY Pierre

Le Conseil Municipal a désigné Madame MAUPETIT Audrey pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet : Transfert du tapis de liaison au Syndicat Mixte

Monsieur le Maire rappelle la proposition de la commune en date du 10 octobre 2017 de transférer le tapis de liaison au Syndicat Mixte des Stations villages du Champsaur à condition que son accès reste gratuit de 9h à 10h et de 16h à la fermeture de la station.

Vu la délibération du Syndicat Mixte des Stations villages du Champsaur en date du 13 octobre 2017 approuvant le principe de transfert de ce bien et approuvant le maintien d'un accès gratuit aux heures proposées.

Considérant qu'il convient de délibérer pour ce transfert et pour la signature des actes administratifs nécessaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe de transfert du tapis de liaison au Syndicat Mixte des Stations villages du Champsaur à condition que son accès reste gratuit de 9h à 10h et de 16h à la fermeture de la station.
- Autorise le Maire à signer tout acte relevant de ces accords.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le.....
et publication ou notification du.....